

## Journée portes-ouvertes : un franc succès



Environ 150 personnes ont participé à la journée portes-ouvertes des édifices publics de la commune : gîtes, mairie, auberge, églises, salles et caves communales... avec visite guidée par les élus. La journée avait commencé par une prise de parole du nouveau Maire qui a souligné son souhait de faire de la politique autrement, en associant la population aux décisions et en communiquant en toute transparence sur les affaires communales. Un apéritif a ensuite été offert par les nouveaux élus.



L'équipe municipale à votre service

### Le Mas accueille « les Jeunes Ambassadeurs » du 20 au 27 avril 2008

Pendant une semaine, 18 jeunes français, italiens, espagnols, chiliens, péruviens et argentins séjourneront sur la commune dans le cadre de l'école de la citoyenneté soutenue par la Commission européenne, le Conseil Régional et le Conseil général. Ils étudieront le thème de la citoyenneté universelle et nous feront découvrir leur univers culturel. Le **samedi 26 avril**, nous organiserons une fête populaire à partir de 17h avec levée des drapeaux de chaque pays, visite de l'exposition, apéritif au cours duquel nos visiteurs vous feront découvrir leurs spécialités. Les Massois sont également invités à préparer leur spécialité pour un échange de grande convivialité en présence de Thierry Géguen, conseiller général et de plusieurs élus locaux.



### La Gironde : espace naturel remarquable

Dans le cadre de la politique forestière nationale et le principe de gestion durable, l'Office National des Forêts a établi un document concernant l'aménagement de la forêt domaniale de la rive droite de l'Estéron qui concerne en grande partie l'adret de la montagne de Charamel (vallée de la Gironde). Notre territoire est classé pour 20 ans comme « site d'intérêt écologique particulier » dont il convient de préserver les richesses naturelles identifiées et de protéger les milieux et paysages. Dans le secteur de la Gironde, les milieux patrimoniaux (falaises de la montagne de Charamel à campanule blanchâtre et



ballote frutescence, pelouses écorchées du flanc sud du Mont Arpille à avoine sempervirente et sabline cendrée) ouverts ou semi-ouverts seront maintenus, des dépressages et coupes d'éclaircie seront effectuées dans les jeunes plantations de pins noirs au profit des essences feuillues indigènes en place. Des prairies hébergeant des espèces rares (ophioglosse vulgaire, narcisse des poètes, trolle d'Europe) ont été recensés sur près d'un hectare. Des ouvrages de restauration des terrains en montagne seront régulièrement entretenus ainsi que les défenses des forêts contre les incendies.

### Recrutement d'une secrétaire de mairie

La Mairie du Mas recrute une secrétaire de mairie à mi-temps sur un contrat à durée déterminée de 12 mois. Missions : administration générale, préparation et rédaction des délibérations, élaboration, suivi et contrôle de l'exécution budgétaire, suivi dossier d'urbanisme, demande de subventions, coopération avec la communauté des communes, accueil du public. Profil : expérience confirmée dans un poste similaire, connaissance en droit et en comptabilité publique, maîtrise par-

faite des outils informatiques en particulier du logiciel Magnus, être organisé, disponible, rigoureux. Evolution de poste possible avec titularisation après un an de stage. La commune envisage également l'embauche d'un cantonnier et quelques heures de ménage pour entretenir les bâtiments communaux. Envoyez votre CV et une lettre de motivation dans les meilleurs délais à : M. le Maire, 16 route de Saint-Auban, 06 910 Le Mas

### Une mairie à votre écoute

La mairie est ouverte tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12h. Pour joindre le Maire : 04 93 60 40 29. La mairie est désormais en ligne à l'adresse : [mairie.lemas@orange.fr](mailto:mairie.lemas@orange.fr)

# Objectif : sécuriser le village et les hameaux

***Parmi les priorités de la nouvelle municipalité pour 2008, la sécurisation de la voirie communale est incontournable. Un état des lieux est effectué avant une prise de décision dans le cadre du budget.***

La sécurité de nos administrés est un sujet important que l'équipe municipale souhaite porter au coeur de ses préoccupations. M. le Maire et Daniel Nicolle de la CCMA se sont rendus dans les différents hameaux pour faire un premier état des lieux et proposer des solutions aux cas particuliers. Aux Tardons et aux Sausses, les épaves ont été enlevées à la demande de la mairie par les services du SYMAEC. Reste à construire un garde-corps le long du mur qui délimite la place où se garent les habitants. Une rampe sera installée pour éviter les chutes dans les marches particulièrement glis-



santes l'hiver. A la Clue, une partie du mur de soutènement du chemin communal qui traverse le hameaux se détériore. Il convient de le renforcer et d'installer une rampe. Aux Sausses, des barrières doivent être installées au-dessus de la fontaine mais aussi face à la chapelle. Il conviendrait également qu'une sécurité soit posée entre les tilleuls, au bord de route. Au village, les aménagements se poursuivent avec quelques modifications sur le projet initial. Le quartier de la Faye reste à visiter. Le responsable départemental des relations avec les collectivités d'EDF est annoncé sur place le 24 avril afin d'éva-

luer les problèmes liés aux intempéries. D'autres travaux seront programmés dans les prochains mois avec comme priorité le nettoyage de tous les bassins d'eau, quelques travaux de maçonneries sur la fontaine de la Clue...

## Gîtes communaux : des travaux à prévoir

Une inspection par les Gîtes de France nous a permis de faire le point sur l'état des 6 appartements mis à la location par la commune. Le verdict est sans appel : il nous faut de toute urgence procéder à des travaux afin que ceux-ci conservent leur potentiel de location. Un grand gîte est fermé pour rénovation. Deux gîtes placés au-dessus de l'auberge perdent une classification. Deux autres gîtes doivent être repeints. L'inspecteur a demandé : une correction des superficies annoncées dans les guides qui sont surévaluées, une modification des plans qui ne correspondent pas à la réalité, une décoration des gîtes qui manquent de personnalité. Enfin, nous avons décidé d'ouvrir les gîtes aux animaux de compagnie. Nous devons également prévoir l'aménagement de la maison Paccavia aux Sausses et la remise en état de l'appartement de la mairie. Plusieurs élus font l'inventaire des gîtes et un système de réservation local est en cours de préparation.

## Dans les coulisses d'un rallye

Le 4 avril, un bolide traverse à toute allure le village, prend un virage trop à gauche et rencontre un administré de la commune qui montait paisiblement à bord de sa voiture pour aller acheter ses légumes. Résultat : de la tôle froissée, une grande peur mais surtout une nouvelle démonstration de l'incivisme des pilotes qui font en reconnaissance ce qu'ils ne doivent faire en principe que le jour de la course, à savoir de la vitesse ! Ce nouvel incident alimente la polémique sur le



passage des rallyes et leur impact tant sur l'environnement que sur l'économie locale. Le débat a été porté devant le conseil municipal qui a décidé d'écrire au préfet.

*« Le Conseil municipal réuni en séance le 13 avril souhaite à l'unanimité vous faire part de son vif mécontentement concernant le passage sur la commune de nombreux rallyes automobiles dont certains créent des nuisances importantes. Non seulement la liberté d'action et de déplacement des administrés est remise en cause plus de 20 jours par an (10 passages de rallyes recensés) mais en plus l'impact économique est quasiment nul puisque l'auberge communale située au cœur du village et seule bénéficiaire potentielle directe des événements, devient inaccessible durant les épreuves.*

*Le Conseil municipal regrette d'autre part l'incivisme des pilotes qui effectuent régulièrement des reconnaissances sans respecter le code de la route.*

*Pas plus tard que le 4 avril dernier, un accident frontal est survenu sur la commune (RD10), impliquant l'un de nos administrés, suite à un excès de vitesse d'un pilote inconscient. Vous n'êtes pas sans ignorer d'autre part que la faune et la flore subissent les effets nuisibles de ces passages dont les problèmes de nidification des oiseaux, auxquels il faut ajouter les risques d'incendies.*

*Nous souhaitons que, si vous maintenez des autorisations pour permettre la fréquentation de nos routes aux compétiteurs de rallyes, vous puissiez assortir ces autorisations d'obligations précises aux organisateurs : diffusion des informations relatives aux fermetures de routes par voie d'affichage et information écrite distribuée aux riverains, fermeture limitée à une demi-journée, mise en place d'un service de nettoyage des abords après le passage, notamment dans les zones où se situent les spectateurs.*

*Enfin, Monsieur le Préfet, le Conseil municipal souhaite que vous preniez l'initiative de limiter le nombre d'autorisations délivrées afin de préserver l'environnement et sa biodiversité, la tranquillité et surtout la sécurité des administrés de la commune.*

## Un peu d'Histoire...

Une dizaine de Saints portent le nom de Arnoux ou Arnoul... Celui qu'on célèbre au Mas vécut au VI et VII siècle. Ce courtisan influent du roi Mérovingien d'Austrasie (capitale Metz) était marié lorsqu'il décida de devenir moine, son épouse ayant « pris le voile », lui, partit pour Lérins. Très vite il fut rappelé à Metz dont il devint l'évêque. Quelques années avant sa mort il se retira dans un ermitage à Remiremont dans les Vosges (les provençaux prétendent que cet ermitage était au Pont du Loup). C'est sans doute à partir de Lérins que le culte de Saint-Arnoux se répandit notamment comme au Mas dans les anciennes possessions lériniennes. Le Mas en effet appartenait en grande partie à l'Abbaye de Lérins qui s'y était établie au Moyen-âge.



# 1 Compte-rendu du conseil municipal du 30 mars

*Il est important que nous partageons l'information en toute transparence et que nous poursuivions ce «contrat de confiance» que vous avez accordé à notre équipe. Assistez aux séances du conseil municipal !*

Le Conseil municipal du Mas s'est réuni le dimanche 30 mars 2008 à 15h en présence de tous les conseillers à l'exception de Glenda Suquet qui a donné procuration à Cathy Raines.



M. le Maire remercie l'assistance particulièrement nombreuse venue assister à ce premier conseil de la mandature. Après élargement des présents, Cathy Raines est nommée secrétaire de séance.

## Approbation compte de gestion 2007 et vote du compte administratif 2007

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de comparer le compte de gestion établi par le receveur M. Chouvet avec le compte administratif établi par les services de la mairie. Chaque document constitue une « photographie » des recettes et dépenses constatées. Les documents comprennent une section investissement et une section fonctionnement. Outre le compte principal, la commune possède un compte annexé pour l'eau et l'assainissement. Ces documents reportent également les excédents ou déficit de l'exercice précédent.

### Le compte administratif principal 2007 :

Chapitre investissement : les recettes représentent 309 598,95 euros, les dépenses : 218 965,04 euros. Le résultat de clôture est donc de + **90 633,91 euros**.

Chapitre fonctionnement : les recettes représentent 331 999,01 euros, les dépenses : 116 386,51 euros. Le résultat de clôture s'élève à + **215 612,50 euros**.

### Le compte administratif eau et assainissement 2007 :

Chapitre investissement : les recettes sont de 58 760,31 euros, les dépenses de 16 167,49 euros soit un reste à réaliser de + **42 592,82 euros**.

Chapitre fonctionnement : les recettes représentent 22 766,04 euros, les dépenses de 30 509,28 euros soit un déficit de -7 743,24 euros (qu'il conviendra de combler en 2008 par un transfert du chapitre fonctionnement du budget principal).

M. le Maire indique que les finances de la commune sont saines et qu'elles permettent d'aborder sereinement l'année 2008. Il souligne la bonne gestion de Marcel Rebuffel dont les répercussions se traduisent dans le budget 2007. Toutefois, il explique aussi que certaines subventions ont été constatées cette année alors que les dépenses avaient été réalisées en 2006 et qu'inversement, des travaux budgétisés dans le BP 2007 n'ont pas été réalisés. Il convient donc de lire avec beaucoup de circonspection les résultats du compte administratif.

M. le Maire insiste également sur l'opportunité de certaines dépenses 2007, notamment de fonctionnement, pour lesquelles il aurait préféré d'autres choix. Il s'étonne également que certaines subventions annoncées en 2007 ne soient toujours pas versées.

### Quelques informations diverses :

#### En ce qui concerne les dépenses :

-le remboursement d'emprunt s'élève à 12 070 euros (plus 1 260 euros d'intérêts),

-les gîtes communaux nous ont rapporté environ 5 800 euros et coûté 6 000 euros (électricité, abonnement Gîtes de France et entretiens),

-travaux de l'église 2ème tranche : 28 580 euros de frais d'ingénierie,

-entretien des bâtiments : 2 500 euros à la bergerie,

-entretien voirie communale : 7 479 euros (travaux qui pourraient être réalisés par un cantonnier communal),

-personnel extérieur : 7 500 euros induits par la scolarisation de nos enfants,

-contentieux : l'avocat de la commune a coûté 10 650 euros pour des conseils, déplacements, rédaction d'actes (plus 13 750 euros payés au 1er trimestre 2008 par l'ancienne municipalité et qu'il conviendra de prendre en charge sur le budget 2008),

-repas des enfants et frais de scolarisa-

tion : 8 350 euros cumulés pour 2006 et 2007,

-personnel de mairie (secrétaire) : 12 470 euros charges comprises,

-entretien de l'éclairage public (en plus de la consommation) : 10 000 euros environ,

En ce qui concerne les recettes :

-récupération de TVA sur les années précédentes : 59 830 euros,

-subvention pour l'église (cumul département et région) : 53 500 euros,

-subvention voirie : 58 000 euros pour 2005 et 28 000 euros pour 2007,

-les 4 taxes locales : 20 865 euros,

-droit et mutation (sur les ventes immobilières) : 45 335 euros,

-dotation globale de fonctionnement : 51 235 euros,

-dotation solidarité rurale : 6 267 euros,

-fonds départemental : 52 027 euros,

-location des gîtes : 5 891 euros (+6 000 euros location permanente)

Compte de gestion et compte administratif 2007 ont été votés à l'unanimité.

## Affectation des résultats 2007

Le Conseil a voté à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement du compte principal au budget 2008 d'un montant de 215 612,50 euros ainsi que l'affectation du résultat du compte eau et assainissement d'un montant de -7 743,24 euros.

## Vote des quatre taxes

M. le Maire indique qu'il propose le maintien des taux actuels à l'exception de la taxe professionnelle qui est en diminution d'un point pour inciter d'éventuelles installations à vocation économique.

Taxe habitation : 6,04%, taxe foncière bâti : 4,91%, taxe foncière non bâti : 20,78% et taxe professionnelle : 17,22% au lieu de 18,22%.

Voté à l'unanimité.

## Formation des élus

Le CGCT prévoit que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Il convient donc de budgétiser

le montant global qui sera dédié en 2008. Les dépenses (obligatoires) de formation ne peuvent excéder 20% du montant des indemnités aux élus.

M. le Maire propose que soit inscrit au budget primitif 2008 une somme de 2000 euros.

Voté à l'unanimité.

### Election des délégués

**SYMAEC** : gestion des ordures ménagères (tri sélectif, containers, rotation, nettoyage...) : Lisette Alpozzo (titulaire) et Alain Vaudable (suppléant).

**SITALPA** : site de promotion des communes de montagne : Glenda Suquet (titulaire).

**SDEG** : électrification et gaz (éclairage public) : René Morin (titulaire) et Jeannine Rasetto (suppléante).

**SCOT** : schéma d'aménagement du territoire : Fabrice Lachenmaier et Jeannine Rasetto (titulaires), Catherine Raines et Marc Alessi (suppléants)

**SICTIAM** : informatisation des mairies et formation : Marc Alessi (titulaire) et Francis Piazza (suppléant)

**PAYS D'ACCUEIL** : syndicat d'initiative : Anne-Marie Blanchard (titulaire) et Glenda Suquet (suppléante)

### Commission appel d'offres

Sont concernés tous les travaux publics nécessitant une mise en concurrence.

Composition de la commission de 4 membres :

Ont été élus à l'unanimité : Fabrice Lachenmaier, Marc Alessi et Jeannine Rasetto. Est élu Francis Piazza par 10 voix pour et 1 nul.

### Marchés publics sans formalité préalable

M. le Maire rappelle que le CGCT donne la possibilité au maire de passer de préparer, passer et exécuter des marchés de travaux, fournitures et de service.

Le précédent maire avait demandé que le plafond lui soit accordé par le Conseil municipal soit 210 000 euros. M. le Maire demande que cette autorisation soit limitée à 15 000 euros afin que le plus grand nombre possible de projets communaux puissent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil municipal. Voté à l'unanimité.

### Délégation au Maire

M. le Maire fait lecture des 20 points sur lesquels une délégation est possible par son Conseil municipal. Il précise qu'il ne souhaite pas que le Conseil lui délègue précisé-

ment la responsabilité « de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant par douze ans ». En effet, il estime qu'il est nécessaire d'avoir un avis systématique du Conseil sur cette question.

Il demande d'autre part que le Conseil précise dans un vote secondaire la délégation concernant la possibilité d'ester en justice pour la durée de son mandat que ce soit en demande, en défense, en intervention volontaire ou sur mise en cause et ce devant tous les degrés et tous les ordres de juridiction.

Voté à l'unanimité.

### Adhésion de collectivités et établissements au SICTIAM

De nouvelles communes (Draguignan, Peyroules, Gilette, Soleilhas...) ou établissements publics (Centre Alpha, CCAS...) souhaitent adhérer au SICTIA. Le Mas étant lui-même adhérent, il convient que le Conseil donne son accord sur ces nouvelles adhésions.

Voté à l'unanimité.

### SCOT : délimitations et statuts

La préfecture nous propose d'approuver le nouveau périmètre du futur SCOT (qui s'étendra de Cannes à Sallagriffon) ainsi que les statuts proposés pour le syndicat mixte qui va élaborer, approuver et suivre le schéma de cohérence territorial. Le Conseil s'était déjà prononcé sur l'adhésion de la commune à la démarche d'élaboration du SCOT, il s'agit là d'une régularisation. M. le Maire insiste cependant sur la nécessité d'une présence de nos délégués aux réunions du SCOT afin de faire prévaloir notre identité et nos besoins.

Voté à l'unanimité.

### Location des terrains communaux

- L'ancien Maire du Mas a signé le 26 novembre 2007 deux conventions plu-



riannuelles de pâturage avec M. et Mme Schinazi concernant la bergerie communale (D357) et portant sur les parcelles cadastrées section D n° 161,162,150,146,153,154,156,359, 58,352,351,172,505, 167,168,169,181,10,179,178,185,283,70 et 163.

Ces conventions prévoient un début d'exploitation le 1er janvier 2008.

L'article 11 prévoit d'autre part que chaque « convention doit être validée par l'ADASEA pour recevoir l'autorisation CDOA (vente de produits agricoles) et avoir obtenu toutes les autorisations pour l'installation des animaux ».

Enfin, l'article 9 indique que le premier paiement du loyer doit intervenir le 1er mars 2008.

Par un courrier du 27 février 2008, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt informe la commune qu'elle ne peut instruire la demande d'autorisation d'exploiter, précisant que « la commune a établi deux conventions...portant sur les mêmes surfaces cadastrées et les mêmes bâtiments... avec un loyer identique... La scission est artificielle. La même propriété ne pouvant être louée à deux personnes différentes, il conviendrait donc de revoir les termes des conventions avec la commune ou, mieux, n'en faire qu'une ».

Vu l'erreur manifeste entachant ces deux conventions en ce qu'elle donne à bail, le même terrain à deux personnes différentes,

M. le Maire propose que le Conseil se prononce sur l'annulation des deux conventions pluriannuelles de pâturage signées le 26 novembre 2007.

Voté à l'unanimité

- Dans un courrier daté du 22 mars 2008, l'Association Communale de Chasse attire l'attention de M. le Maire sur l'irrégularité du bail signé le 1er mars 2008 au bénéfice de l'association RPM dans la mesure où l'ACC est déjà locataire d'une partie des terrains qui font l'objet de cette nouvelle location.

Vu le bail accordé à ACC, régulièrement enregistré à Grasse le 8 mai 1992, bordereau 211 volume 79, lui donnant date

certaine,

Vu la décision relative à un bail de chasse sur terrains communaux en date du 20 février 2008, établissant un bail de chasse contenant des terrains dont partie étaient déjà louée à ACC,

Vu l'erreur manifeste entachant cette décision en ce qu'elle donne à bail, le même terrain à deux associations différentes,

Vu la nécessité de garantir au mieux la sécurité publique par l'organisation et l'exercice de la chasse dans des conditions de sûreté, tranquillité, sérieux, rigueur et responsabilité propres à assurer la sûreté des chasseurs et des tiers, M. le Maire propose que le Conseil se prononce sur l'annulation de la décision du 20 février 2008. En conséquence, le bail en date du 1er mars 2008, sera lui-même annulé, comme conséquence de l'annulation de la décision du Maire.

Monsieur le Maire demande à Madame Anne-Marie Blanchard de ne pas prendre part au vote puisqu'elle est secrétaire d'une association de chasse de la commune.

Le Conseil se prononce pour l'annulation de la décision et du bail à 9 voix pour (1 refus de vote).

M. le Maire indique qu'il demandera au Conseil de se prononcer prochainement sur la destination des terrains communaux.

#### Création du Comité consultatif des citoyens

M. le Maire indique que, conformément à ses engagements durant la campagne électorale, il souhaite mettre en place un Comité consultatif des citoyens qui aura à se prononcer sur des questions d'ordre général (environnement, urbanisme, développement économique...).

Il sera animé par un conseiller municipal qui devra convoquer les membres désignés, choisir les thématiques et la fréquence de réunion. Les administrés de la commune pourront participer à ces réunions et apporter leur contribution au débat.

La composition du comité prévoit :

*Un représentant des associations : Association de défense des Contribuables de la commune du Mas, Association de défense de l'environnement de la commune du Mas, Association Communale de Chasse, Association des propriétaires de l'eau de la Faye, Association de Chasse RPM, Association Idées Nouvelles Europe.*

*Un représentant désigné par hameau : La Faye, Les Tardons, La Clue, Le Mas village, Les Sausses. Voté à l'unanimité.*

#### Diverses informations

Organisation de la mairie : Le Conseil aura à se prononcer prochainement sur le recrutement du cantonnier, une étude est en cours pour connaître les conditions contractuelles et le profil de poste nécessaire. Le poste de la secrétaire est déclaré vacant.

Fête ADECM le 9 août 2008 aux Sausses sur le thème de la country.

M. le Maire informe des difficultés liées à l'alimentation en eau sur la commune : intervention à la Clue, alerte de la DASS suite à l'analyse des Tardons et problème du regard au bassin du village.

Rendez-vous avec France télécom pour envisager le retour du filaire avec deux nœuds de raccordement (Les Sausses et Le Mas) qui permettraient l'arrivée du haut-débit.

Achat de la gazinière pour l'auberge.

Voirie 2008 : un projet est en cours d'élaboration avec les services de la CCMA avec comme objectif : sécurisation du village et des hameaux, aménagement des espaces publics (voir page 6).

#### Questions diverses

Le Conseil municipal a décidé de voter une motion concernant le projet d'adduction d'eau de la Faye :

*« Les membres du Conseil municipal souhaitent lancer une enquête publique auprès des habitants concernés pour juger de la pertinence de l'investissement important pour la réalisation du captage et l'implantation d'un bassin quartier de*

#### Journée théâtre le 7 juin 2008

Les 20 comédiens de la troupe grasse « Vis-à-Vis » s'installe pour une journée complète au Mas le samedi 7 juin avec au programme un stage théâtre pour les jeunes et adultes et une représentation unique à 19h30 d'une pièce de Molière : Le Sicilien. Ces activités sont proposées gratuitement et vous pouvez d'ores-et-déjà vous préinscrire au stage à la mairie.

#### France Télécom intervient à l'Arpille

Nous y sommes : l'opérateur historique vient de recevoir deux nouvelles batteries qui seront prochainement installées à l'Arpille et qui donneront une autonomie de 4 jours en cas de panne. Il a aussi commencé à déduire des forfaits (4 mois) sur les factures des abonnés. Enfin, à la demande du Maire, une équipe est intervenue aux Sausses pour réparer le pylône central.

la Faye. Dans l'attente des résultats, nous souhaitons surseoir au démarrage de la première tranche des travaux et demandons à la CCMA de bien vouloir procéder à un nouvel examen de la solution proposée ».

Votée à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'abandonner le projet mais de permettre une réflexion collective à partir d'éléments techniques et financiers précis. Il invitera tous les habitants concernés à participer avant de poursuivre ou de modifier le projet actuel.

Le Conseil municipal s'est terminé à 17h.

#### Après le conseil, discussion avec le public

-Demande sur l'éclairage public : M. le Maire a indiqué qu'il souhaitait l'extinction des éclairages sur l'église à partir de 1h du matin ainsi que l'installation de variateurs.

-Rallyes : le public se plaint du nombre important de rallyes qui choisissent la commune comme terrain de compétition. M. le Maire indique que les autorisations de passage sont délivrées essentiellement par la préfecture ou le conseil général.

-Les parents demandent l'installation d'un panneau aux Sausses « attention à nos enfants ».

-Téléphonie mobile : plusieurs personnes demandent que l'antenne soit déplacée afin de libérer l'espace aérien pour les pompiers et de permettre une meilleure couverture locale.

#### L'agenda...

20/03 : journée de travail sur le budget communal avec la directrice de la CCMA.

22/03 : inventaire des gîtes communaux par Glenda.

23/03 : intervention de René et Francis sur les installations d'eau de la Clue et des Tardons.

26/03 : intervention de l'entreprise Pérotino à la Clue pour réparer le réseau d'alimentation en eau. Participation de Lisette et Jeannine à la présentation à Andon des défibrillateurs cardiaques.

27/03 : intervention sur site de la CCMA pour un point sur la voirie communale 2007 et préparation projet 2008.

29/03 : réunion du CA élargi de l'ADECM. Réunion de travail des élus du Conseil municipal.

30/03 : Conseil municipal à 15h.

31/03 : participation de M. le Maire à la réunion de bilan de la brigade de Séranon.

03/04 : inspection des gîtes de France.



# 2 Compte-rendu du conseil municipal du 13 avril

*Ce conseil a permis d'exposer les projets pour la commune mais aussi d'ouvrir le débat avec les Massois sur plusieurs sujets qui feront l'objet d'une attention particulière des élus.*

Un conseil municipal s'est réuni en présence d'un public toujours aussi présent le 13 avril à 14h30. Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Cathy Raines qui a donné procuration au Maire, la secrétaire de séance étant Jeanine Rasetto.

## Retrait de Touet du Sitalpa

Le 30/08/07, la commune de Touet a souhaité son retrait du Sitalpa. Le Conseil syndical du Sitalpa a approuvé par délibération du 21/11/07 et soumet ce retrait à l'acceptation de toutes les communes membres.

Voté à l'unanimité.

## Commission communale des impôts directs

Le Conseil doit soumettre au directeur des services fiscaux une liste de 24 contribuables de la commune. Celui-ci en retiendra 12 (6 titulaires et 6 suppléants) qui seront amenés à se prononcer sur les modifications de destination des propriétés.

## Location des gîtes par la mairie

Le Conseil a décidé d'appliquer une remise de 15% à toute personne qui souhaite louer un gîte en passant directement par la mairie. Deux chèques de caution sont alors demandés dont un pour le nettoyage. Il est rappelé que toute consommation supérieure à 8kw est facturée.

Les gîtes ont fait l'objet d'un inventaire précis du matériel mis à disposition des locataires et plusieurs devis sont en cours pour engager des travaux de rénovations et d'embellissement.

Voté à l'unanimité.

**Dimanche 6 juillet**

## 1er Vide grenier au Mas

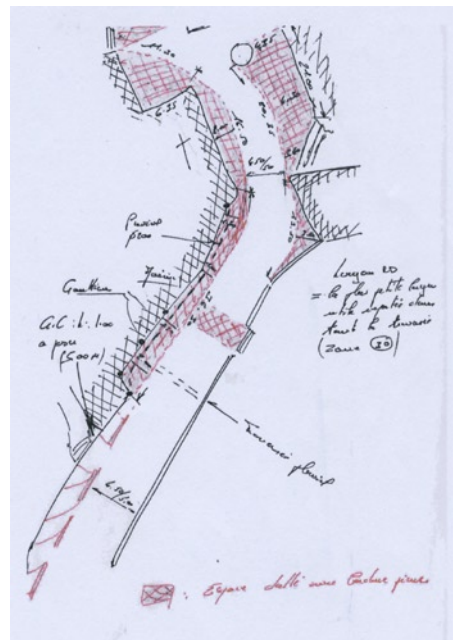
Inscription des particuliers auprès de la mairie.

## Le budget primitif de la commune voté à l'unanimité

Le budget prévisionnel (principal et annexe pour l'eau), préparé par la nouvelle équipe municipale avec le concours des services du Trésor public, a été voté à l'unanimité par sections. Le fonctionnement du budget principal s'équilibre à 372 101,50 euros, l'investissement s'équilibre à 607 032 euros. Pour le fonctionnement, nous bénéficions d'un report excédentaire de 215 612,50 euros auquel s'ajoute les contributions directes de l'année (Taxes) d'un montant de 20 921 euros, les droits de mutation (ventes de biens sur la commune) pour une estimation de 45 000 euros, les dotations forfaitaires attribuées par l'Etat de 51 860 euros puis diverses autres participations liées à la ruralité. Enfin, nous prévoyons une recette de 15 000 euros de loyers. Les charges sont en progression puisque nous avons prévu de petits travaux d'entretien de notre patrimoine mais aussi un effort conséquent concernant le personnel avec le recrutement d'une secrétaire et d'un cantonnier. Les charges de personnel s'élèvent à 49 850 euros dont 10 000 euros consacrés aux personnels extérieurs (essentiellement pour participer à la scolarisation de nos enfants). Nous avons par ailleurs renforcé le budget d'achat de petits équipements pour la voirie et préparé plusieurs contrats d'entretien. Un budget important est prévu pour les frais de contentieux, l'équipe sortante nous laissant une facture de 15 000 euros à prendre en charge en 2008 pour des frais d'avocat. La recherche d'économies nous a permis également de transférer vers la section d'investissement la somme de 43 666,84 euros ce qui nous permettra de faire des travaux supplémentaires pour la sécurisation du village et des hameaux. Notre budget de fonctionnement est aussi amputé de 26 696,24 euros pour combler le déficit chronique du budget de l'eau qui était reporté chaque année par nos prédécesseurs sans tenir compte qu'il fallait purger la situation avant qu'elle ne devienne ingérable. Nous avons enfin des intérêts des emprunts d'un montant de 1389,16 euros et diverses contributions à verser aux organismes extérieurs

auxquels nous faisons partie.

Le budget d'investissement bénéficie d'un report positif de 90 633,91 euros puisque les travaux annoncés n'ont pas été réalisés en 2007. Les recettes seront proportionnelles aux dépenses avec des subventions à percevoir du département, de la région et de l'Etat. Il est à noter plus de 40 000 euros de subventions pour l'église notamment n'ont pas été réclamés par la commune. Nous allons tenter d'en récupérer une partie. Nous récupérerons également la TVA sur nos opérations de 2005 soit une somme de 18 404,25 euros.



*Un premier projet d'aménagement de la traversée du village*

Parmi les projets prévisionnels qui seront engagés en 2008, le budget prévoit : l'acquisition de panneaux indicateurs (1 000 euros), matériel informatique (6 000 euros), véhicule pour le cantonnier (25 000 euros), logiciels (1 500 euros), matériel pour les gîtes (5 000 euros), gazinière (4 000 euros), la construction d'abris poubelles (20 000 euros), d'un réseau haut-débit (48 000 euros), l'aménagement de la salle communale (15 000 euros) et de la buanderie (10 000 euros) ainsi que la participation aux travaux concernant l'éclairage public (20 000 euros). Autre poste de dépense important : la création

d'un espace jeux pour enfant (coût global du projet : 55 376 euros), l'aménagement de la place du village par la voirie cumulée 2007 et 2008 (90 500 euros), la mise en sécurité des hameaux (65 000 euros). L'aménagement du musée (40 000 euros) fera l'objet d'une étude. Bien entendu, l'ensemble de ces projets sont subventionnables à hauteur de 80%. A défaut de subventions, ils ne seront pas maintenus en état et devront faire l'objet d'une nouvelle étude de faisabilité en fonction des ressources propres de la commune. Il n'est pas impossible non plus que certains soient abandonnés au profit d'autres en fonction de l'urgence ou simplement de la volonté du Conseil municipal. Notre politique est de faire en sorte que ces investissements soient à la hauteur des attentes de nos administrés.

L'eau et l'assainissement font l'objet d'un budget séparé. Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 46 211,84 euros et comprennent le déficit 2007, auquel il convient d'ajouter la maintenance de nos réseaux et divers petits travaux d'entretien pour un total de 13 500 euros (les bassins n'ont pas été désinfectés depuis au moins 5 ans !). Nous allons également transférer 6 318,60 euros en investissement pour assumer la part communale nécessaire au projet de la Faye. Les recettes de fonctionnement s'établissent à 7 498 euros auxquels on ajoute le transfert du budget principal ce qui permet d'équilibrer notre budget annexe. Les investissements s'équilibrent à 218 953 euros avec en dépense principale la réalisation de la première tranche du projet de la Faye (156 271 euros). Après obtention des subventions, la part communale restante à payer se montera à 49 665 euros (somme à prévoir chaque année puisqu'il y a 7 tranches de travaux planifiées). Le Conseil a décidé de remettre à l'étude ce projet pour lequel il convient de savoir si d'autres options moins onéreuses ne sont pas préférables. Les recettes d'investissement comprennent le solde 2007 de 42 592,82 euros.

Pour plus d'information sur le budget prévisionnel, une copie du document est disponible en mairie ou peut vous être envoyé sur simple demande par courriel.

En résumé, le budget proposé s'inscrit dans une démarche qui vise : la rentabilité des investissements avec un renforcement des projets liés à la sécurité publique, la recherche d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur les postes essentiels à la bonne conduite des affaires communales, l'action concrète de terrain avec une

présence formelle permanente et efficace, le dialogue avec les administrés pour une prise de décision partagée.

### Questions diverses

**R**oute des Sausses : tous les propriétaires concernés par le classement de la route entre le hameau et le moulin ont été identifiés. Une réunion leur sera prochainement proposée avec la DDE pour une présentation du projet d'emprise et d'élargissement avec la rétrocession de terrain. Cette opération attendue depuis plusieurs années permettra de reconstruire la route et surtout d'en assurer la maintenance par les services de l'équipement.

**C**iterne et téléphonie mobile : renseignements pris, l'antenne Bouygues a été installée à proximité immédiate d'une citerne classée HBE par le SDIS (possibilité pour les hélicoptères bombardier d'eau de puiser l'eau nécessaire en cas d'incendie majeur sur la commune) sans que ce dernier n'ait été consulté dans le cadre de la Déclaration préalable. La Commune comme la DDE avaient donné leur autorisation à l'opérateur. Il s'agit de savoir maintenant comment ne pas hypothéquer la sécurité du village tout en lui permettant de bénéficier de la couverture téléphonique.

**P**rojet de l'eau à la Faye : le Conseil général est venu nous dire combien il est nécessaire de construire une carte communale et de revoir le dossier technique si nous prétendons à percevoir une aide pour la réalisation du projet. Nous allons rencontrer le cabinet Coumelongues et écrire à tous les propriétaires concernés par le tracé pour connaître leur avis sur la question. La première tranche des travaux est inscrite au budget 2008 mais nous ne savons pas encore quelle suite sera donnée au projet pour les années suivantes. C'est le Comité Consultatif des Citoyens animé par Annelise Blanchard et Lisette Alpozzo qui se penchera sur cette question **le dimanche 11 mai 2008 à 10h30 (salle communale)**. Tous les Massois sont invités à participer à cette première réunion qui aura pour thématique le quartier de la Faye.

**L**es épaves aux Sausses et aux Tardons ont disparu pour la plus grande satisfaction de tous. Il s'agit dorénavant de faire appel au civisme des propriétaires pour que ces endroits conservent leur beauté.

### L'agenda...

04/04 : formation au Mas par le Sictiam sur les logiciels municipaux.  
07/04 : journée d'étude au Mas avec un agent comptable pour auditionner les comptes.  
07/04 : visite de la DDE pour un point sur les projets 2008.  
09/04 : venue du Conseil général pour le dossier de l'eau à la Faye.  
10/04 : préparation du budget avec le Trésor public.  
11/04 : préparation voirie communale : devis avec plombier, ferronnier. Visite du Chef des travaux du lycée des Coteaux.  
12/04 : déjeuner avec Mme la députée. Réunion de travail sur le budget.  
13/04 : Conseil municipal  
14/04 : réunion de travail avec l'ONF

### Une promenade sur nos sentiers

**P**artez à la découverte de nos circuits de randonnée. A partir des Tardons, prenez le chemin en direction du Sarodier. Vous traverserez la nouvelle passerelle de Pigros installée par l'ONF et arriverez au bord de la Gironde aux Sausses. Durée du trajet : 2 heures environ.



### Bientôt une petite bibliothèque municipale

**A**l'initiative de Glenda Suquet, une petite bibliothèque municipale est en cours de création. Elle sera vraisemblablement hébergée dans la grande salle de l'appartement au dernier niveau de la mairie. Elle sera accessible aux heures d'ouverture de la mairie. Vous pouvez déjà proposer à Glenda des livres que vous accepteriez de donner à la commune.

### La carte communale en chantier

**S**i nous souhaitons des subventions pour nos infrastructures, une carte communale s'impose. Nous allons gérer ce dossier avec les recommandations de Thierry Guéguen et des services compétents.

# Edito

Bonjour à tous,

Vous avez entre les mains le premier magazine municipal qui retrace les activités du Conseil élu le 9 mars dernier. Avec vos suffrages (environ 76% des voix) nous avons un large mandat pour mettre en oeuvre l'ensemble des projets que vous avez sollicité durant la campagne. Votre message est clair sauf pour un électeur malheureux qui conteste votre vote. Je ne m'étendrais pas sur ce cas particulier qui ne peut relever que de l'amertume. Tous les élus sont dorénavant sur le terrain et ont ouvert leurs dossiers pour que nous puissions rapidement ressentir les premiers effets de cette nouvelle gouvernance.

Fabrice Lachenmaier  
Maire du Mas

## Les îles à l'honneur à l'auberge

Soixante trois personnes ont participé à la soirée des îles proposée par Régis et Isabelle. De nouvelles soirées sont en préparation notamment le 21 juin pour la fête de la musique.

## Numéros santé

La maison de santé rurale de Valderoure est ouverte.

**Médecins généralistes** : Docteurs Puig et Contestin

Tous les matins sur rdv : 04 93 60 47 14 (consultation au cabinet)

Consultations à domicile : 06 64 19 47 14 (laisser un message avec vos coordonnées)

Le soir, les week-end et jours fériés et en cas d'urgence : 06 64 19 47 14

**Pédicure - podologue** : M. Froitzheim au 04 93 60 31 42

**Dentiste** : M.Dahan au 04 93 60 62 66

Consultations sur rdv le : lundi, vendredi et samedi de 10 à 18h

**Orthophoniste** : Mme Contestin au 04 93 60 62 67

**Kiné** : Mme Ghesquière au 04 93 60 26 05

**Infirmières** : Mme Fabre et Mme Bezard au 04 93 60 38 99

**Infirmier** : M. Giroldo au 04 93 60 62 65

Vous souhaitez réagir à un article de cette lettre, écrivez à la Mairie du Mas  
16, route de Saint-Auban 06910 Le Mas.

## Financez vos travaux avec l'aide du Conseil général

Vous recherchez une aide pour faire des travaux ? Une subvention départementale a été mise en place afin de préserver le patrimoine architectural et de soutenir les particuliers pour les travaux de rénovation du bâti, particulièrement en zones montagne et rurales. Elle concerne : tous travaux intérieurs et travaux de toiture, tout particulier habitant la zone montagne, propriétaire ou usufruitier de son logement et y résidant au moins 8 mois par an. Pour les travaux de façade en habitat de village ou habitat groupé, tout particulier propriétaire d'un bâtiment d'habitation sur la zone montagne ou rurale du département. Et enfin, pour les travaux de façade en habitat isolé, tout particulier habitant la zone montagne, propriétaire ou usufruitier de son logement et y résidant au moins 8 mois par an. Les bâtiments doivent avoir plus de 20 ans.

En zone montagne, habitat de village ou habitat groupé, résidences principales : pour les travaux intérieurs et travaux de toiture : plafond de dépense subventionnable : 16.000 €

Taux : 20% Plafond de la subvention : 3.200 € et pour les travaux de façade plafond de dépense subventionnable : 40.000 € Taux : 25% Plafond de subvention : 10.000 €.

En zone montagne, habitat de village ou habitat groupé, résidences secondaires ou bâtiments d'habitation donnés à la location : pour les travaux de façade : plafond de la dépense subventionnable : 40.000 € Taux : 25% Plafond de la subvention : 10.000 €

En zone montagne, habitat isolé, résidences principales : pour les travaux intérieurs et travaux de toiture - Travaux de façade : Plafond de la dépense subventionnable : 16.000 € Taux : 20% Plafond de la subvention : 3.200 €

En zone rurale, habitat de village ou habitat groupé, tout type d'habitation : pour les travaux de façade : Plafond de la dépense subventionnable : 40.000 € Taux : 25% Plafond de la subvention : 10.000 €

En zone rurale, habitat isolé, tout type d'habitation : pas de subvention.

Contact pour informations et demande du dossier : **04.97.18.68.64**

## Enquête : découverte de l'informatique et du multimédia au Mas

Plusieurs d'entre vous ont déjà manifesté leur intérêt pour une éventuelle initiation ou formation à l'informatique.

Afin d'évaluer exactement vos besoins et vos attentes nous vous demandons de bien vouloir remplir et retourner le formulaire ci-après à la Mairie. Si la demande s'avère suffisante et homogène pour pouvoir créer un groupe, nous étudierons la possibilité d'organiser cette formation au Mas avec les techniciens du Point public ou alors organiser des cours communs directement au Point public. Tout dépendra en fait des retours de ce questionnaire.

Nom et prénom : ..... Téléphone : .....

Avez-vous déjà une petite expérience de l'informatique : un peu, oui ou pas du tout.

Si oui, avez-vous pratiqué :

- sur quel type de matériel (Mac ou PC) :
- traitement de texte : un peu, oui, non
- surfer sur internet : un peu, oui, non
- autre logiciel spécifique, lequel :

Souhaitez-vous une initiation ou une formation avancée :

Envisagez-vous de :

- surfer sur internet (indispensable) : oui, non
- envoyer et recevoir du courrier électronique (indispensable) : oui, non
- discuter et échanger des photos avec la famille et les amis (chater) : oui, non
- utiliser du traitement de texte (rédaction de courriers) : oui, non
- utiliser des feuilles de calcul (comptabilité) : oui, non